

AVIS
D'APPEL D'OFFRES AO-GT2025-13

**SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À UNE
ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT – PROJET
DE STABILISATION DES BERGES DANS LE SECTEUR
DE LA GRANDE-ANSE À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-
PERROT**



La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour des services professionnels relatifs à une étude d'impact sur l'environnement dans le contexte d'un projet de stabilisation des berges, notamment celles du boulevard Perrot, dans le secteur de la Grande-Anse.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **mercredi 12 mars 2025** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse www.seao.ca ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514-856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissions dûment remplies sur les formulaires fournis à cet effet doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres AO-GT2025-13 – Services professionnels relatifs à une étude d'impact sur l'environnement – Projet de stabilisation des berges dans le secteur de la Grande-Anse à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot – Soumission** », le nom et l'adresse du soumissionnaire, la date et l'heure limites de réception des soumissions ainsi que l'adresse de l'Hôtel de Ville ci-dessous.

Les soumissions doivent inclure tous les documents demandés, ainsi qu'une enveloppe scellée contenant le bordereau de prix indiquant le prix proposé, et être reçues au Service du Greffe à l'Hôtel de Ville situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8, **au plus tard à 10h00 le jeudi 3 avril 2025**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après 10h00.

Les critères qui seront utilisés pour évaluer les soumissions reçues sont :

Présentation et expérience pertinente du soumissionnaire	25 points
Expérience pertinente du chargé de projet	25 points
Expérience pertinente des ressources assignées au projet et organigramme	25 points
Compréhension du mandat, méthodologie et échéancier	25 points

Le pointage intérimaire minimal requis est de 70 points.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission, ni de la distribution des documents par le SÉAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Seules les soumissions des firmes ayant un établissement au Canada seront considérées.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer avec Madame Isabelle Roy, Directrice des services techniques et des travaux publics, à l'adresse courriel suivante : iroy@ndip.org et/ou par téléphone au 514-453-4128 poste 3226.

Fait à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 12 mars 2025.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière